



Procédure de consultation  
FER No 11-2021

Personne responsable:  
Mme S. Ruegsegger

Date de réponse:  
04.02.2021

### **Relance du programme de cautionnements solidaires de crédits Covid-19 / lacunes dans les règlementations des cas de rigueur**

Les délais impartis pour répondre à la présente consultation ne nous permettent pas de sonder nos membres, ce qui nous permettrait d'obtenir des réponses plus précises sur les problèmes spécifiques aux différents secteurs. Néanmoins, nous avons quotidiennement des retours des entreprises, qui nous demandent conseils et assistance. Nous pouvons donc vous rendre une réponse qui offre une photographie large et fidèle de la situation, à défaut d'être complète.

- 1. En cas de dégradation de la situation économique et de problèmes généralisés de liquidité des entreprises, existe-t-il des lacunes dans le système d'aide aux cas de rigueur qui pourraient être comblées uniquement grâce à une relance du système de cautionnements solidaires de crédits Covid-19?**
- 2. Si oui, où se situent ces lacunes et quelles entreprises (groupe cible) en souffrent-elles?**

Le système d'aide aux cas de rigueur, s'il est évidemment le bienvenu, n'est pas adapté de par ses plafonds à des structures d'une certaine taille, pour lesquelles il ne permet de couvrir les frais fixes que de deux à trois mois au plus. C'est notamment le cas du secteur de l'événementiel, des agents de voyage de l'hôtellerie d'affaires et de leurs milliers de sous-traitants comme les entreprises de nettoyage, à l'arrêt presque total depuis mars 2020. Il n'est donc pas nécessaire de spéculer sur une dégradation de la situation économique pour évoquer des problèmes de liquidités, qui sont déjà existants. Le périmètre restreint de l'aide les met ainsi en grand danger. De plus, la seconde vague, qui n'avait pas forcément été anticipée au moment de la mise sur pied du système d'aide, a entraîné de nouvelles entreprises dans des difficultés profondes et durables.

Un système de cautionnement pourrait certes leur apporter une bouffée d'oxygène bienvenue, mais ces aides remboursables les mettent dans une situation de potentiel surendettement, qui menace leur pérennité. Il convient de relever également que certaines activités ne seront pas rattrapables. Un festival ou un congrès qui se tient annuellement ne pourra se dédoubler et les pertes liées à une saison 2020, et potentiellement 2021, blanche ne pourront être comblées, même en partie. Enfin, il convient de préciser que certaines entreprises fonctionnent aujourd'hui déjà à perte pour tenter de préparer une éventuelle reprise, voire pour assurer une activité minimale comme certains hôtels dédiés à accueillir le tourisme d'affaires ou lié à la Genève internationale.

Au final, ce sont également des emplois, des recettes fiscales et un pan du patrimoine économique de notre région qui sont ainsi menacés. Une extension du périmètre de l'aide aux cas de rigueur serait nettement plus adéquate, couplée à des montants substantiellement plus élevés octroyés par la Confédération. Des aides plus importantes aujourd'hui coûteront nettement moins cher que des milliers de chômeurs supplémentaires dans quelques mois.

**3. En cas de relance du programme de cautionnements solidaires Covid-19, comment faire pour distinguer celui-ci de manière adéquate de l'aide aux cas de rigueur dans le cadre de la loi Covid-19 (afin d'éviter les doublons)**

Nous ne sommes pas certains qu'il nous appartient d'apporter une réponse à cette question technique. Par contre, nous pouvons sans hésitation relever que la structure d'aide prévue initialement dans un contexte de première vague est désormais inadaptée à la situation actuelle. Les entreprises touchées par la première vague ont déjà fait appel à des aides et sont au bout de leurs ressources. Comme indiqué précédemment, les prêts ne peuvent être considérés que comme ultime solution pour des entreprises à bout, qui n'auront sans doute pas la capacité de les rembourser.

Il convient à notre sens davantage de s'interroger sur l'aide que l'on entend réellement apporter, et avoir le courage politique le cas échéant d'assumer les conséquences en termes de faillites d'un système inadapté, avec l'impact économique, social et psychologique que cela entend.